

La gestion des risques au Maroc

Laila EL FOUNTI, Maroc

Key words:

RÉSUMÉ

La croissance des risques naturels et technologiques est un phénomène mondial préoccupant qui résulte notamment de l'industrialisation et de l'accroissement de la densité d'occupation des zones à risque, sujettes à des aléas ou événements dangereux. Les risques posent donc un défi mondial pour l'avenir et constituent un des problèmes majeurs du développement durable.

En matière de risques naturels, le Maroc, de par sa situation géographique, est exposé aux phénomènes climatiques, météorologiques, géologiques ou biologiques qui peuvent manifester des risques majeurs tels les inondations, des crues torrentielles, les séismes et les glissements de terrains. La conjonction de ces phénomènes naturels peut conduire à des dommages importants voire compromettre le développement socio-économique des régions exposées aux catastrophes naturelles.

S'agissant des risques technologiques, et durant ces dernières années, on constate une augmentation du nombre des industries polluantes dont le fonctionnement peut avoir des incidences sur la santé humaine et l'environnement. Dans certains cas, la situation géographique des industries constitue un facteur aggravant le risque d'accidents en raison de leur implantation sur une zone exposée aux catastrophes naturelles (séisme, inondations ...).

La perte des vies humaines et la dégradation de l'environnement pourraient être limitées à condition de consentir des efforts à long terme de prévention notamment par la mise en place de réseaux de surveillance et l'installation des habitations dans des zones sans risques.

Donc l'amélioration de la gestion des risques est considérée parmi les actions définies pour une meilleure protection de l'environnement, la santé humaine et pour un développement durable.

La gestion des risques au Maroc

Laila EL FOUNTI, Maroc

1. INTRODUCTION

La croissance des risques naturels et technologiques est un phénomène mondial préoccupant qui résulte notamment de l'industrialisation et de l'accroissement de la densité d'occupation des zones à risque, sujettes à des aléas ou événements dangereux. Les risques posent donc un défi mondial pour l'avenir et constituent un des problèmes majeurs du développement durable.

En matière de risques naturels, le Maroc, de par sa situation géographique, est exposé aux phénomènes climatiques, météorologiques, géologiques ou biologiques qui peuvent manifester des risques majeurs tels les inondations, des crues torrentielles, les séismes et les glissements de terrains. La conjoncture de ces phénomènes naturels peut conduire à des dommages importants voire compromettre le développement socio-économique des régions exposées aux catastrophes naturelles.

S'agissant des risques technologiques, et durant ces dernières années, on constate une augmentation du nombre des industries polluantes dont le fonctionnement peut avoir des incidences sur la santé humaine et l'environnement. Dans certains cas, la situation géographique des industries constitue un facteur aggravant le risque d'accidents en raison de leur implantation sur une zone exposée aux catastrophes naturelles (séisme, inondations).

La perte des vies humaines et la dégradation de l'environnement pourraient être limitées à condition de consentir des efforts à long terme de prévention notamment par la mise en place de réseaux de surveillance et l'installation des habitations dans des zones sans risques.

Donc l'amélioration de la gestion des risques est considérée parmi les actions définies pour une meilleure protection de l'environnement, la santé humaine et pour un développement durable.

2. EVALUATION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

En matière de risques technologiques, aucune initiative de recensement, comparable à celle du rapport national de 1994 sur les risques naturels, n'a été entreprise à cette date.

Les risques technologiques sont disséminés sur l'ensemble du territoire avec une concentration particulière concernant les risques chimiques sur Safi et Casablanca qui fait peser un risque permanent et latent sur les populations ainsi que sur la faune et la flore.

Cependant aucun véritable recensement des accidents survenus n'existe. La direction de la protection civile du ministère de l'intérieur recense les risques à travers sa cartographie des bassins de risques.

Les principaux risques technologiques au Maroc sont :

- Incendie et explosions dans les installations industrielles et commerciales.
- Pollution atmosphérique
- Accidents de pollution des eaux superficielles et souterraines
- Pollution par les hydrocarbures
- Accidents de transport
- Nuages radioactifs.

2.1 Evaluation des risques naturels

Les principaux risques naturels auxquels le Maroc doit faire face sont les suivants :

- Les inondations (crues torrentielles de l'Ourika...);
- Tremblement de terre ;
- Glissement et affaissement de terrains;
- Incendies de forêts ;
- Invasions d'acridiens ;
- Sécheresse et pénuries d'eau ;
- Erosion et désertification.

3. ETAT ACTUEL DE LA GESTION DES RISQUES AU MAROC

En matière de risque, on remarque plusieurs Actions sectorielles réalisées par différents départements et institutions concernées par les risques, ces actions sont nombreuses non coordonnées et ne sont pas consolidées dans une stratégie globale visant à mettre en place les techniques et mécanismes de la prévention des risques en amont des programmes de développement et d'aménagement.

Cette situation résulte fondamentalement d'une défaillance sur le plan juridique et institutionnel.

Toutefois, le Maroc durant ces dernières années, a développé des activités remarquables et ce, à travers la publication et la présentation en 1994, à Yokohama (Japon), du rapport national sur les risques naturels, dans le cadre de la Décennie Mondiale sur la Prévention des Catastrophes Naturelles ainsi qu'à l'organisation à Rabat en 1997, sous l'égide du Département de l'Environnement, du premier séminaire itinérant de la Décennie Internationale pour la région méditerranéenne.

3.1 Cadre juridique

Un recensement des textes marocains concernant de près ou de loin les risques naturels et/ou technologiques fait état d'un nombre impressionnant de dahir, de décrets et d'arrêtés. Ces textes sont très anciens, car datant du protectorat, ils sont adaptés, rarement cohérents entre eux, concernent des domaines aussi variés que les ports, les inhumations, exhumations et transports de corps, les appareils à pression de gaz ou encore l'urbanisme, mais ces textes juridiques ne mentionnent pas la prévention des risques.

3.2 Cadre institutionnel

Les textes fixant les attributions et l'organisation des ministères du gouvernement du Royaume du Maroc ne reflètent que très médiocrement la forte préoccupation qui est celle du Maroc dans la gestion des risques naturels et technologiques.

Le mot « risque » n'est en effet jamais directement évoqué dans les articles 1^{ers} concernant les attributions de chacun des principaux ministères concernés et il faut se reporter aux dispositions concernant l'organisation de certains de ces ministères pour voir apparaître le concept même de gestion des risques.

Chaque ministère en effet est censé intégrer, dans son action quotidienne, le souci de prévenir les conséquences les plus néfastes des risques naturels ou technologiques, mais la coordination des moyens et des initiatives fait encore souvent largement défaut. De ce fait, on remarque que chacun œuvre à un même objectif avec ses propres moyens mais sans véritable concertation ce qui amène à une profusion des actions terminées.

3.3 L'évaluation des coûts induits et les modes d'indemnisation

L'évaluation des coûts induits par les catastrophes naturelles et technologiques n'a jamais été encore faite, mais les autorités ont toujours en revanche mis en place des dispositifs d'assistance économiques aux populations sinistrées.

L'assurance concernant les risques naturels est en revanche inexistante.

Il n'existe pas actuellement un régime fondé sur la solidarité assurantielle permettant d'indemniser équitablement l'ensemble des victimes de catastrophes naturelles sans leurs demander de contribuer au système dans la mesure de leur exposition au risque. Ce régime pourrait revêtir la forme d'une clause et cotisation obligatoire sur tous les contrats d'assurance dite de « catastrophe naturelle » abondant un fond de solidarité.

L'assurance concernant les risques technologiques existe de manière partielle en fonction de l'importance des industries concernées. Les dispositions internationales en matière de pollution marine par les hydrocarbures s'appliquent au Maroc.

4. ACTIONS ENTREPRISES POUR AMELIORER LA GESTION DES RISQUES AU MAROC

Parmi les actions définies pour une meilleure protection de l'environnement et un développement durable, l'amélioration de la gestion des risques qui constitue aujourd'hui une priorité.

C'est dans ce cadre que les autorités marocaines ont décidé de se doter d'une stratégie globale et efficace de gestion des risques.

L'objectif à terme est de disposer d'une stratégie :

- Reposant sur la connaissance et la surveillance du risque, l'instauration de mesures de prévention et de mise en place des dispositifs d'alerte et de secours ;
- Comportant des outils juridiques adaptés au contexte national et international du pays ainsi que les structures institutionnelles indispensables à la mise en œuvre et au contrôle de l'application des textes.

L'élaboration d'une stratégie efficace de gestion des risques implique donc, outre la prise en compte des données liées au contexte international, national ou régional, la mise en cohérence des différents textes constituant l'arsenal juridique d'environnement (législation et réglementation sectoriels relatives à l'eau, l'air, les déchets ...). Elle exige aussi le renforcement des dispositions notamment celles relatives au droit de l'urbanisme.

Cette stratégie ne peut être appliquée que s'il existe des structures institutionnelles adaptées avec des responsabilités clairement définies.

C'est dans ce contexte que le Département de l'Environnement a réalisé plusieurs actions à savoir :

4.1 Mise en place du Plan d'Urgence National

Institué par le décret n°2-95-717 relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles.

- Objectifs:
 - Prévenir et lutter contre toute forme de pollution marine.
 - Coordonner l'action de prévention et de lutte menée par l'ensemble des départements concernés.
 - Organiser l'intervention en cas de pollution avec rapidité et efficacité.

4.2 Etude sur l'assistance en matière de gestion des risques

Réalisée dans le cadre du programme LIFE de la Commission européenne, dont l'objectif est de doter le Maroc d'un cadre juridique et institutionnel adapté en matière de gestion des risques naturels et technologiques.

Les résultats de cette étude sont:

- des recommandations sur l'organisation institutionnelle ;
- des recommandations sur le renforcement juridique en matière de gestion des risques ;
- un plan d'action national sous forme de fiches projets en matière de gestion des risques naturels et technologiques.

5. ACTIONS EN COURS OU PROGRAMMEES CONCERNANT LA GESTION DES RISQUES

- Organisation des tables rondes et ateliers sur les risques majeurs.
- Plan de prévention des risques liés à la gestion des produits chimiques dangereux.
- Etude liée à l'évaluation des impacts des exploitations minières sur l'environnement et la santé
- Inventaire des sites exposés aux glissements de terrains.

- Etude sur la vulnérabilité des côtes marocaines à la pollution par les hydrocarbures.

6. RECOMMANDATIONS

- Mettre en œuvre le plan d'action validé par le CNE ,
- Renforcer le cadre juridique en intégrant les risques dans la législation sectorielle et dans les documents d'aménagement du territoire et la loi sur l'urbanisme,
- Renforcer la collaboration et la coordination pour mettre en oeuvre le plan d'action sur les risques,
- Doter le pays de plans de prévention des risques naturels et technologiques.

CONTACTS

Laila El Founti
Ministère de l'Aménagement du Territoire
de l'Eau et de l'Environnement
Secrétariat d'état chargée de l'environnement
36, Avenue Al Abtal
Agdal Rabat
MAROC
Tel. + 212 37 68 10 02
Fax + 212 37 77 26 58
Email: lelfounti2675@yahoo.fr